

# Les premières mesures du Plan de relance

Le volet « Transition agricole, alimentation et forêt » du Plan de relance se met progressivement en place et on y voit plus clair sur le contenu pratique des dispositifs proposés. Certains s'adressent aux acteurs aval des filières pour soutenir les investissements dans les secteurs clés de l'économie agro-alimentaire. Il s'agit en particulier du volet « Reconquête de notre souveraineté alimentaire ». Les volets « Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français » et « Accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique » sont également très tournés vers les agriculteurs eux-mêmes. Tour d'horizon de ce plan doté de 1.2 milliard d'euros.

## Le premier volet concernant la souveraineté alimentaire propose quatre chantiers

• **Un Plan protéine végétale** pour faire de la France un leader dans ce domaine. Il y a un double enjeu autour de ce plan, à savoir renforcer l'autonomie en protéine des élevages, et conforter la place dans les assolements des légumineuses produites pour notre alimentation. Ce plan doté de 100 M€ n'est pas encore précisé. Il prévoira un soutien important de la recherche et développement, des investissements dans les exploitations et les infrastructures collectives.

• Des mesures en faveur de la **promotion des métiers** de l'agriculture.

• Un ensemble d'actions en réponse aux attentes nouvelles des consommateurs en matière de santé et de bien être animal. Dans ce groupe de mesures, on trouve un dispositif spécifique en faveur de la **modernisation des abattoirs**. Ce programme est un des premiers à se mettre en œuvre avec un appel à projet en novembre 2020. Il est doté de 130 M€. Bien sûr, les projets

des structures gersoises sont sur les rangs.

Dans le **pacte bio-sécurité et bien être en élevage**, un budget de 98 M d'€ est prévu pour soutenir des investissements dans les élevages. Le dispositif habituel PCAE est concerné dans les premiers appels à projets de 2021.

• Le dernier chantier sur ce volet a pour ambition d'assurer la relocalisation de filières stratégiques et de renforcer la compétitivité de l'agroalimentaire.

## Le deuxième volet porte sur la transition agro-écologique et l'alimentation saine et durable. Il s'articule autour de trois actions principales

• **L'accélération du développement du bio et de la Haute Valeur Environnementale (HVE)**. Dans ce « paquet », le ministère propose l'instauration d'un « **bon pour la réalisation d'un Bilan carbone** » doté au plan national de 10M d'€ en faveur des nouveaux installés pour qu'ils intègrent une réflexion bas carbone dans leur projet d'installation. La mesure doit démarrer dans le courant du premier trimestre 2021.

Pour le bio, le **fonds Avenir Bio** est fortement renforcé avec un premier appel à projet ouvert le 19 octobre jusqu'au 12 janvier 2021. Ce fonds

soutient les projets collectifs de structuration des filières bio.

D'autre part, le Ministre a également souhaité prolonger, dans le cadre du projet de loi de finances 2021, le **crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique** pour l'ensemble des agriculteurs certifiés.

La création d'un **crédit d'impôt HVE** est une nouvelle mesure de ce plan qui sera effective dès 2021 et pour une durée de deux ans avec un objectif de 15 000 exploitations agricoles certifiées en fin 2022.

• **La réduction de l'usage des produits phytosanitaires.**

Il s'agit ici de favoriser l'investissement dans des équipements faisant appels aux dernières innovations pour favoriser une agriculture plus sobre en intrants.

Une prime à la conversion des matériels anciens et peu performants sera créée. Mis en œuvre dès 2021 par France AgriMer, ce dispositif est doté de 135 M€. Les dossiers seront traités au fil de l'eau

• **La biodiversité autour des cultures en favorisant la plantation de haies.** Cette action est dotée de 50M€ mobilisables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Le troisième volet porte sur l'adaptation au changement climatique et comporte deux grands thèmes

• **Le soutien aux investissements dans les équipements de protection face aux aléas climatiques.** La liste de ces équipements n'est pas encore arrêtée mais cela recouvre des problématiques comme la protection contre la grêle, le gel, la sécheresse, le vent. Il s'agit aussi un dispositif mis

en œuvre par France Agrimer début 2021, avec instruction au fil de l'eau pour une dotation de 100M€. Les concepteurs et fabricants de matériels contribuant à la transition agro-écologique seront également accompagnés.

• **Le reboisement des forêts**

**françaises et le soutien à la filière bois**

Il s'agit d'aider la forêt publique ou privée à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer. 158 M€ sont entre autres prévus pour aider les investissements forestiers de renouvellement et d'adaptation.



D'autres mesures sont également proposées par le Ministère de l'agriculture sur le thème d'une alimentation saine, durable et locale, au travers des projets alimentaires territoriaux, des cantines scolaires des petites communes, des paniers fraîcheur.

La Chambre d'agriculture du Gers va s'impliquer fortement dans la mise en œuvre départementale de ce plan de relance pilotée par le Préfet du Gers. Les premières réunions ont déjà eu lieu. Nos services sont d'ores et déjà à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire.

**Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Pôle Innovation et Systèmes de Production - Tél. 05.62.61.77.54**

